

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant, en liaison avec les P.T.T. l'opération de dénomination des voies publiques non encore dénommées, nous vous proposons aujourd'hui les noms suivants pour la section de la Bretagne

- Rue Michel Debré pour le CD 50
- Rue Leconte de Lisle pour le chemin Dambreville
- Rue Philibert Commerson pour le chemin de Milieu
- Chemin des Longanis pour le chemin de Bois Rouge à l'Ecole de Belle-Vue
- Chemin de l'Eglise pour le chemin du Cimetière
- Chemin des Bambous pour le chemin du Dispensaire
- Chemin des Bougainvillées pour la première partie du chemin William Clain et la jonction jusqu'au chemin de la Grotte
- Chemin des Vacoas pour la deuxième partie du même chemin
- Chemin des Lilas d'Israël pour le chemin des Eaux et Forêts
- Chemin des Manguiers pour la première partie du chemin Gauvin
- Chemin des Azalées pour la deuxième partie
- Allée des Jacquiers pour la boucle de Grand Canal
- Chemin des Bancouliers pour le chemin Paulo Grondin
- Chemin des Letchis pour le chemin Nourry
- Chemin des Alizés pour le chemin Raphaël Sautron
- Chemin des Glyciridias pour le chemin Vitry
- Chemin des Bananiers pour le chemin Paul Sautron
- Chemin des Cocotiers pour le chemin Ajourque
- Chemin des Flamboyants pour le chemin Laup
- Chemin des Anthuriums pour le chemin Dominique Robert
- Chemin des Tournesols pour le chemin Francis Lallemand
- Chemin des Gerberas pour le chemin de Belle-Vue vers Lepinay Jules
- Chemin des Thuyas pour le chemin de terre parallèle au chemin Dambreville
- Chemin des Cytises pour le chemin Malrieux
- Chemin des Hibiscus pour le chemin Billaud Ignace
- Chemin de la Roseraie pour le chemin Klébert Vitry
- Chemin de la Paix pour le chemin Carc Noël
- Chemin des Grevilléas pour le chemin François Gauvin
- Chemin des Filaos pour le chemin derrière l'école des Garçons
- Chemin des Camphriers pour le chemin qui part en face de l'école de Belle-Vue
- Chemin du château d'eau pour le chemin d'accès au réservoir de Belle-Vue.

Je vous demande votre avis sur ces propositions.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE lit ensuite l'avis des Commissions :

"Les Commissions ne sont pas opposées aux dénominations proposées, mais pensent que certains noms risquent de se retrouver dans beaucoup de quartiers dionysiens. D'autre part, à la demande de Madame ROCHE, la dénomination de la place récemment aménagée à proximité de l'abattoir pourrait être "Place des Remparts".

Mme PAYET - Peut-on débaptiser un chemin départemental ?

M. BOURHIS - Non.

LE MAIRE - Qu'appellez-vous "débaptiser" ?

Mme PAYET - J'aimerais appeler la rue de la Résidence sur la

LE MAIRE - Dans la portion qui se trouve en ville, vous pouvez le faire. C'est un peu le cas de la rue Maréchal Leclerc qui, auparavant, était une route nationale. On peut baptiser la traversée de la ville; en campagne, cette procédure est à éviter.

Discussion

Mme PAYET - Après avoir pris connaissance de l'avis des Commissions, je décide de changer quelques noms.

LE MAIRE - Combien en changez-vous ? Si vous en changez une dizaine, il vaudrait mieux renvoyer l'affaire en commission puisque ce n'est pas urgent.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

RENVOYE EN COMMISSION